



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 24 février 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Mike Duggan, Jean-François LeBlanc et Laurence Gillot.

CE-2021-114 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 3 ET 10 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 3 et 10 février 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-115 MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CHEMIN ALLEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le chemin Allen, dossier RS-20-294, comme illustré au plan numéro CRO-21-022 du 20 janvier 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Allen	Ouest	Du chemin d'Aylmer, sur une distance de 193 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-022 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-116

AUTORISER HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE DÉPLACEMENT REQUIS SUR LEUR RÉSEAU AFIN DE PERMETTRE LA RÉFECTION DE LA MONTÉE DALTON, ENTRE LE CHEMIN PROULX ET LE CHEMIN DU 6^E RANG - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6^e rang sont prévus pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation des travaux, il est nécessaire de procéder au déplacement de 41 poteaux de réseaux techniques urbains en conflit avec les voies de roulement de la chaussée projetée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à une demande officielle auprès des compagnies des réseaux techniques urbains (Hydro-Québec et Bell Canada) afin que celles-ci déplacent les réseaux problématiques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a soumis à la Ville une évaluation préliminaire du coût des travaux de 142 236,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a soumis à la Ville une évaluation préliminaire du coût des travaux de 11 759,76 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification des devis soumis par les compagnies des réseaux techniques urbains, le Service des infrastructures considère que les montants demandés pour les frais de déplacement de réseaux sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dépense de 142 236,59 \$ incluant les taxes, à Hydro-Québec pour les travaux de déplacement des réseaux techniques urbains conflictuels nécessaires afin de permettre la réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6^e rang;
- autorise une dépense de 11 759,76 \$ incluant les taxes, à Bell Canada pour les travaux de déplacement des réseaux techniques urbains conflictuels nécessaires afin de permettre la réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6^e rang.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30747-043-85807	10 738,22 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 15-3086 - Montée Dalton – Chemin en gravier
06-30747-043-85808	129 880,97 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 15-3086 - Montée Dalton – Chemin en gravier
04-13493	6 696,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 680,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CE-2021-117

SOUSSION 2019 SP 351 - REMPLACEMENT DE PONCEAUX TRANSVERSAUX SUR LA MONTÉE PAIEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP / 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux du projet de remplacement de quatre ponceaux transversaux situés sur la montée Paiement, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 872 252,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 janvier 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30842-024-85809	493 000,00 \$	Réfection et aménagement - Réseau routier - Égouts et aqueduc - 18-3079 - TTOG - Montée Paiement
18-19004-118-85810	303 482,90 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ing-13-007) - 18-3079 - TTOG - Montée Paiement
04-13493	37 932,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	37 837,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CE-2021-118

ENGAGEMENT DE LA VILLE À ENTREtenir DES OUVRAGES - PROLONGEMENT DU CORRIDOR DU RAPIBUS ENTRE LES BOULEVARDS LABROSSE ET LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais réalisera prochainement le projet de prolongement du corridor Rapibus vers l'est, entre les boulevards Labrosse et Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut la canalisation du ruisseau Wabasse qui longe le chemin de fer, entre le 444, Saint-René Est et l'exutoire à l'est de la rue Martin, et la construction d'une fosse d'affouillement à l'exutoire de cette canalisation;

CONSIDÉRANT QUE la fosse d'affouillement à l'exutoire de la canalisation du ruisseau Wabasse se situe dans un milieu hydrique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Société de transport de l'Outaouais a fait l'objet d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* émise le 13 décembre 2019 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a approuvé, par sa résolution CM-2020-712 et en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, le prolongement du corridor du Rapibus, entre les boulevards Labrosse et Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a déposé, le 21 décembre 2020, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'égout pluvial du projet Rapibus, lot 232 - tronçon Labrosse à Lorrain, piste cyclable et station Lac-Beauchamp;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de l'autorisation ministérielle pour l'égout pluvial du projet Rapibus, lot 232, est conditionnelle, entre autres, à l'obtention d'un engagement de respect du programme d'entretien et d'exploitation de certains ouvrages, incluant la fosse d'affouillement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau se livre à l'entretien et la gestion du ruisseau Wabassée et qu'elle est en train de mettre en œuvre le projet du bassin versant du ruisseau Wabassée visant à améliorer les infrastructures municipales en réponse à des événements climatiques d'importance dans l'ensemble du bassin versant du ruisseau Wabassée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à :

- Mettre en œuvre et effectuer le programme d'exploitation et d'entretien de la fosse d'affouillement de l'exutoire du ruisseau Wabassée, située à l'est de la rue Martin;
- Tenir un registre d'exploitation et d'entretien de cette fosse d'affouillement;
- Obtenir les autorisations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* préalablement à la réalisation des travaux d'entretien.

QUE ce comité autorise le Service des infrastructures ou le Service des travaux publics à évaluer les coûts opérationnels de l'entretien de la fosse d'affouillement et à présenter une demande d'ajustement au budget opérationnel en temps opportun.

QUE ce comité autorise le Service des infrastructures à entamer les démarches nécessaires pour la construction d'un chemin d'accès pour l'entretien de la fosse, incluant l'acquisition des terrains et le dépôt des demandes d'autorisation nécessaires.

Adoptée

CE-2021-119

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR DES TRAVAUX ADDITIONNELS AINSI QUE L'AUGMENTATION DE PAVAGE ET DE MARQUAGE - 2020 SP 282 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIFFÉRENTS SITES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 171507 du 22 septembre 2020, accordée par la Division de l'approvisionnement du Service des finances, adjugeait un contrat à la firme 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité pour les travaux de la réfection de chaussées du projet 6, soit la bande cyclable Montclair / Saint-Rédempteur pour un montant total de 79 223,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire d'augmenter les quantités prévues aux articles 1.1 (puisard), 1.4 (planage) et 1.5 (resurfaçage) puisque la chaussée s'est dégradée depuis le début de la saison hivernale, le planage/ pavage de 30 mm prévu a nécessité une augmentation à 50 mm;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du cahier « Avis aux soumissionnaires » mentionne que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur terminera d'exécuter le projet 6 au printemps prochain, le Service des travaux publics souhaite profiter de cette opportunité pour inclure les articles 1.11 de marquage au contrat déjà en place afin d'éviter d'inclure ces articles dans un autre projet à venir :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 36 000,46 \$ incluant les taxes, à la firme 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, et ce, suite à une augmentation des quantités aux articles 1.1, 1.4 et 1.5 et pour des travaux de marquage aux articles 1.11, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres cité en titre, portant ainsi un cumulatif du contrat réel à 115 223,98 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30852-007-85811	32 873,21 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 20-3052 - Montclair / Saint-Rédempteur
04-13493	1 565,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 561,67 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CE-2021-120

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CISSS DE L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE QUI VISE LA GESTION DES RISQUES D'HOMICIDES INTRAFAMILIAUX ET CONJUGAUX

CONSIDÉRANT l'engagement du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) en matière de violence conjugale et de son leadership inclusif apprécié par tous les partenaires de la Table de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT l'importance de la protection de la sécurité et la vie de toutes les personnes impliquées dans une situation à risque d'homicide conjugal/intrafamilial;

CONSIDÉRANT l'action 48 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 qui fait référence à la nécessité de pouvoir échanger un certain nombre d'informations, de s'entendre au préalable sur des processus efficaces et rapides de communication et d'aiguillage et assurer une gestion adéquate des risques d'homicides lors d'une situation de crise;

CONSIDÉRANT l'action 48 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 qui fait référence à la mise sur pied d'un modèle régional ou local de gestion des risques d'homicides intrafamiliaux permettant des actions concertées et des plans de sécurité élaborés conjointement lorsque la situation l'exige;

CONSIDÉRANT que le CISSS de l'Outaouais est responsable de favoriser la concertation intersectorielle régionale et locale dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale, de soutenir, favoriser et évaluer les initiatives d'aiguillage et de collaboration intersectorielle relativement aux victimes, enfants exposés ainsi qu'aux conjoints ayant des comportements violents;

CONSIDÉRANT que les partenaires de la Table régionale de concertation intersectorielle en violence conjugale, dont le SPVG fait partie, ont la volonté d'implanter en projet pilote un modèle permettant une action rapide lorsqu'un risque d'homicide en violence conjugale est imminent;

CONSIDÉRANT que le territoire de Gatineau constituerait la phase 1 de ce projet pilote pour ensuite le déployer dans l'ensemble de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que le SPVG a pris l'initiative de mettre en place la phase 1 du projet pilote;

CONSIDÉRANT l'engagement du CISSS de l'Outaouais à collaborer activement à cette action;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de l'Outaouais a une disponibilité budgétaire de 90 000 \$ et qu'il désire octroyer cette somme en fiducie au SPVG pour la réalisation des activités prévues au plan d'action de la première année du projet pilote en vue d'implanter une intervention concertée permettant de gérer les risques d'homicides conjugaux et intrafamiliaux sur le territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de l'Outaouais désire encadrer les termes de ce projet pilote ainsi que le budget afférent dans un protocole d'entente avec le SPVG :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le directeur du SPVG, à signer pour et en son nom, le protocole d'entente avec le CISSS de l'Outaouais dans le cadre de la mise en place du projet pilote qui vise la gestion des risques d'homicides intrafamiliaux et conjugaux sur le territoire de Gatineau;
- le directeur du SPVG, à effectuer les démarches avec le CISSS de l'Outaouais pour l'obtention du montant pouvant aller jusqu'à 90 000 \$ en fiducie pour la mise en place de la phase 1 du projet pilote;
- le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires du SPVG, pour l'aide financière reçue dans le cadre de ce projet pilote.

Adoptée

CE-2021-121

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que la liste des embauches numéro 4 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	15 672,32 \$	1 ^{er} au 5 février 2021
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	501 981,66 \$	1 ^{er} au 5 février 2021
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	2 121,06	1 ^{er} au 5 février 2021
Liste des embauches numéro 4	Embauche du personnel temporaire	715 198,02 \$	24 au 30 janvier 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CE-2021-122

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 392 708,52 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 392 708,52 \$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CE-2021-123

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR UN MONTANT TOTAL DE 170 846,11 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 170 846,11 \$ pour la période du 4 au 10 février 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CE-2021-124

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 53 ET 5

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que les listes des embauches numéros 53 et 5 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	12 267,52 \$	8 au 12 février 2021
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	468 332,71 \$	8 au 12 février 2021
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	1 125,40 \$	8 au 12 février 2021
Liste des embauches numéro 53	Embauche du personnel temporaire	43 402,18 \$	31 janvier au 6 février 2021
Liste des embauches numéro 5	Embauche du personnel temporaire	720 068,21 \$	31 janvier au 6 février 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Décembre 2020

CE-2021-125

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE EN PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ NUMÉRO 115946

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 115946 a été embauché le 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.14 de la convention collective du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau prévoit que tout salarié nouvellement embauché dans un poste en vue de devenir salarié permanent est soumis à une période de probation de 12 mois et que, suite à une entente écrite entre les parties, elle a été prolongée jusqu'au 28 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 115946 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prolongation de sa période d'essai, l'employé numéro 115946 ne répond toujours pas à l'ensemble des exigences de son poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fin d'emploi administrative en période de probation de l'employé numéro 115946.

Adoptée

CE-2021-126

SOUSSION 2020 SP 404 - APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER 8276 - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la somme de 125 000 \$ incluant les taxes, à la firme Langlois Avocats dans le cadre de services juridiques pour le projet 8276.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16160-412-85806	114 141,66 \$	Relations de travail - Services juridiques
04-13493	5 435,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 422,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 février 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif